

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 FEVRIER 2026

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<p>PRESENTS : Mme DEPIERRE, Maire, Mme REGALDI, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT-GAIDIOZ, M. PETIGNY, Adjoints, Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée, M. TAUBATY, Mmes GRESSER, BAILLY, LAMY, M. MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT-CHANEY, MM. MARTI, BRUNIAUX, MEYNIER, Mme VERNIER, M. JABER, Mme HALLE, M. ROBERGET, conseillers municipaux.</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : Mme CALONNE pouvoir à Mme CHATEAU, Mme LAMY pouvoir à Mme BRIOT-GAIDIOZ</p> <p>ABSENT : M. POULET</p> <p>SECRETAIRE DE SEANCE : M ROBERGET Philippe</p>
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 18	
Nb de procurations : 2	
Nb de conseillers ne prenant pas part au vote : 2	
Convocation du : 17 / 02 / 2026	

DÉLIBÉRATION N° 24 :

Attribution d'une subvention 2026 au Comité des fêtes :

Suite à l'avis du comité consultatif « Associations culture sport et attractivité » réuni le 28 janvier 2026 pour les associations culturelles,

Après que Christian TAUBATY et Evelyne CALONNE (qui a donné pouvoir à Mme CHATEAU), tous deux membres de l'association, aient indiqués ne pas prendre part au vote ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

D'ATTRIBUER pour 2026 une subvention de fonctionnement de 3 700 € au Comité des fêtes sur le compte 65748, à affecter au code service « FETES».

- **DE DIRE** que les crédits sont prévus au budget 2026 de la Ville

Pour copie certifiée conforme au registre,

Arbois, le 2 mars 2026

La Maire,

Valérie DEPIERRE

Le Secrétaire de Séance,



Philippe ROBERGET